

## Vous êtes atteint de douleurs chroniques

### Modalités d'adhésion au réseau

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Un professionnel de santé ou une structure de soin vous ont proposé d'être pris en charge par le réseau LCD.

Le réseau LCD a pour objectif d'améliorer la prise en charge des patients douloureux chroniques.

#### ARTICLE 1 – VOTRE ADHESION

L'adhésion au réseau de santé LCD par le patient est gratuite. Conformément aux textes législatifs, le patient reste libre quant au choix de son/ses professionnels de santé.

Cette adhésion est matérialisée par la signature de la fiche d'adhésion par laquelle vous :

- acceptez la constitution d'un Plan Personnalisé de Santé par le réseau LCD rassemblant les données médicales vous concernant dans le cadre du suivi assuré par le réseau en collaboration avec votre médecin traitant,
- adhérez à l'objectif du réseau et vous engagez à respecter ses modalités de fonctionnement,
- vous engagez à suivre les recommandations formulées par les médecins membres du réseau,
- vous engagez à ne consulter, dans le cadre du traitement de votre douleur, des médecins spécialistes que dans le cadre d'une concertation avec votre médecin traitant ou correspondant,
- acceptez de participer à l'évaluation du réseau et notamment à répondre aux questionnaires qui vous seront adressés, sachant que ces derniers seront anonymes.

En contrepartie, le réseau s'engage à vous proposer une prise en charge de qualité et à l'organiser concrètement en coordonnant les interventions des professionnels de santé.

#### ARTICLE 2 - FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU LCD

##### 2.1 Nature juridique du réseau

Le réseau est représenté par l'Association « Lutter Contre la Douleur » regroupant des médecins généralistes, spécialistes et des professionnels paramédicaux ainsi que les équipes pluridisciplinaires des Centres d'Evaluation et Traitement de la Douleur de Paris.

L'association « Lutter Contre la Douleur » emploie une équipe de coordination composée de médecin, infirmier et secrétaire.

##### 2.2 Modalités de votre prise en charge

Les étapes de votre prise en charge se déroulent comme suit :

- sur demande de votre médecin traitant ou médecin spécialiste une **consultation d'orientation douleur** est proposée par l'équipe de coordination du réseau dans un centre d'évaluation et traitement de la douleur partenaire. Cet entretien individuel est l'occasion de poser vos questions, de discuter de vos attentes et difficultés, et de définir vos priorités.

Au terme de cette consultation, des **orientations** vers le mode de prise en charge le plus approprié vous seront éventuellement proposées :

- **orientation vers un médecin spécialiste et/ou un paramédical** comme un kinésithérapeute ou un psychologue ayant une orientation douleur),
- **un programme d'éducation thérapeutique** peut être mis en œuvre afin d'améliorer la qualité de votre prise en charge. (Intitulé du programme : Education thérapeutique dans le réseau LCD. Responsable coordonnateur : Dr Esther SOYEUX.). Il vise à **renforcer votre compréhension de la maladie et du traitement, renforcer vos compétences pour mieux gérer votre maladie au quotidien, faire face aux situations difficiles et pour vous aider à mieux vivre avec cette maladie**. Pour cela, nous vous proposerons : plusieurs séances éducatives collectives et/ou individuelles pour répondre à vos priorités. La participation à ce programme ne modifie en rien la prise en charge habituelle de votre maladie et vous pouvez le quitter à tout moment sans préjudice. L'ensemble de ce programme est réalisé dans des conditions strictes de confidentialité.
- **un accompagnement personnalisé dans la durée** pour faire le point avec vous, une aide à votre éventuel projet de ressociabilisation (travail, social, famille...)

La coordination médicale du réseau a également pour rôle de répondre aux demandes exprimées par les professionnels de santé : des **réunions de concertation pluridisciplinaire** sont proposées et organisées au siège du réseau afin de faciliter les échanges entre les professionnels de santé qui s'occupent de vous et ainsi d'améliorer la coordination de votre prise en charge,

### 2.3 Le partage des informations

Chaque membre adhérent et chaque partenaire du réseau agit de façon indépendante et demeure responsable de ses actes, tout en s'efforçant d'améliorer la prise en charge médico-sociale des patients adhérents. Pour faciliter la communication entre eux, les membres du réseau, qui interviennent dans votre suivi, établissent un Plan Personnalisé de Santé, permettant ainsi à chacun d'avoir accès à tous les éléments vous concernant (même les plus récents), et de mettre en place plus rapidement des actions mieux ciblées. Ce document est constitué dans le respect des lois qui régissent le dossier du patient et les droits du malade.

### 2.4 Le suivi Qualité

Le réseau LCD a pour finalité, en coordonnant les interventions des professionnels de santé, d'améliorer votre prise en charge et de soulager vos douleurs. Votre réseau met ainsi tout en œuvre pour que les soins qui vous sont prodigués vous permettent de bénéficier d'une qualité de vie meilleure, en terme de douleur, que celle d'avant votre entrée dans ce réseau de soins.

Aussi, et dans le cadre de la politique Qualité dans laquelle le réseau s'inscrit, il souhaite vérifier que les soins qui vous sont prodigués par les professionnels du réseau améliorent effectivement votre état de santé. C'est dans cette optique que le réseau met en place, avec les professionnels du réseau, l'assurance maladie et un évaluateur indépendant, un suivi Qualité visant à mesurer concrètement les impacts du réseau sur vos douleurs dans l'année suivant votre inclusion dans le réseau.

Ce suivi Qualité a pour objectif essentiel de relever, avec votre accord, vos consommations de soins, directement liées à vos douleurs, l'année précédant votre entrée dans le réseau et l'année qui la suit, afin de comparer ces données et mesurer ainsi l'impact du réseau sur votre prise en charge.

- le réseau pourra utiliser, sous forme anonyme, des données informatiques saisies vous concernant à des fins d'évaluation.

Le réseau sollicite donc, par le document d'adhésion joint, votre accord pour entrer dans le suivi Qualité, sachant que, bien évidemment, l'étude est anonyme ; tous les résultats issus des données recueillies seront rendus anonymes par nos soins.

L'intégration dans le suivi Qualité est donc complètement neutre pour vous.

## **ARTICLE 3 – ACCES AUX INFORMATIONS VOUS CONCERNANT**

### **3.1 L'accès aux données nominatives**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez adresser une demande, sous forme écrite, au réseau ou à votre médecin correspondant. Les délais pour la communication des informations par le réseau sont de 48 heures à 8 jours suivant la date de la demande, et moyennant le paiement des frais induits.

### **3.2 Les modalités d'inclusion et d'exclusion**

Conformément à la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, vous avez un droit de consultation et d'obtention de la totalité des données médico-sociales vous concernant détenues par le réseau.

### **3.3 Le respect de la confidentialité des données**

Les e-mails envoyés au réseau LCD ne sont pas confidentiels et ne sont pas consultés régulièrement.

Pour toute information médicale, contactez votre médecin traitant/spécialiste ou le 15 en cas d'urgence.

Le traitement des données recueillies et leur informatisation sont faits dans la plus stricte confidentialité. L'accès à ces données est exclusivement réservé aux professionnels de santé soumis au secret médical et au personnel du réseau également soumis au secret médical.

Aucune information nominative ne pourra faire l'objet d'une commercialisation ni d'une utilisation autre qu'à visée médicale dans votre intérêt.

**Vous restez libre de vous retirer du réseau sans besoin de justification, et ce à tout moment, sans aucun préjudice sur la qualité des soins que vous recevrez. Votre accord est valable pour toute la durée de votre prise en charge.**